

Séance du 09 décembre 2021

Date de la convocation

25 novembre 2021

Date d'affichage

25 novembre 2021

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	14	14

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 09 décembre à 18h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la salle municipale en séance publique, sous la présidence de M. Thierry ROUZÉ, Maire.

Etaient présents ou représentés les conseillers municipaux suivants : BAILLY Geoffrey, BOGAERT Jules, DECLERCQ Christian, DOCOCHE Eugène, HULEUX Valérie, LAHAEYE Julie, LAVIEVILLE Audrey, MIROLO Pierre, NOEL Maxime, RENAULT Véronique, ROUZÉ Thierry, RUFFIN Mickaël (qui avait donné pouvoir à RENAULT Véronique), VASSEUR Bernard, WILLEMAN Pascal (qui avait donné pouvoir à BAILLY Geoffrey).

Absent non représenté : néant.

Monsieur le Maire a ouvert la séance. Monsieur BOGAERT Jules a été élu secrétaire. Le compte-rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité des membres présents.

Objet de la délibération n°1 : Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2022. Demande de subvention pour les travaux de sécurisation et de borduration le long de la RD 218.

Acte rendu exécutoire compte tenu de la réception en Sous-Préfecture de Calais le

et publication le

Monsieur le Maire donne lecture à l'Assemblée de la circulaire préfectorale en date du 08 novembre 2021 concernant la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2022 et la possibilité pour la Commune d'obtenir une subvention pour des travaux de sécurisation et de borduration le long de la RD 218. L'obtention de cette subvention est toutefois subordonnée à la présentation d'un dossier dématérialisé d'avant-projet, approuvé par la Commune.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération en date du 14/09/2021, le Conseil Municipal a décidé d'engager des travaux de sécurisation et de borduration le long de la RD 218 dans la continuité de celle existante après le carrefour du Long Jardin jusqu'au stand de tir considérant l'important trafic routier et la dangerosité de cette route départementale du fait de son absence de borduration après le carrefour dit du Long Jardin.

Le montant total des travaux est estimé à 186 150 € H.T. soit 223 380 € TTC.

Après en avoir délibéré,

Vu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, par 14 voix « Pour » 0 voix « Contre » et 0 Abstention :

- décide d'adopter le dossier technique d'un montant total de 186 150 € H.T. justifiant le financement des travaux de sécurisation et de borduration le long de la RD 218,
- sollicite l'aide financière de l'Etat au taux de 25 % (46 538 €) au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2022,
- décide de couvrir le montant de la dépense qui reste à la charge de la Commune par des fonds propres à hauteur de 20 %.

Objet de la délibération n°2 : Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2022. Demande de subvention pour les travaux de sécurisation et de borduration le long de la RD 218.

Acte rendu exécutoire compte
tenu de la réception en Sous-
Préfecture de Calais le

et publication le

Monsieur le Maire donne lecture à l'Assemblée de la circulaire préfectorale en date du 22 novembre 2021 concernant la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2022 et la possibilité pour la Commune d'obtenir une subvention pour des travaux de sécurisation et de borduration le long de la RD 218. L'obtention de cette subvention est toutefois subordonnée à la présentation d'un dossier dématérialisé d'avant-projet, approuvé par la Commune.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération en date du 14/09/2021, le Conseil Municipal a décidé d'engager des travaux de sécurisation et de borduration le long de la RD 218 dans la continuité de celle existante après le carrefour du Long Jardin jusqu'au stand de tir considérant l'important trafic routier et la dangerosité de cette route départementale du fait de son absence de borduration après le carrefour dit du Long Jardin.

Le montant total des travaux est estimé à 186 150 € H.T. soit 223 380 € TTC.

Après en avoir délibéré,

Vu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, par 14 voix « Pour » 0 voix « Contre » et 0 Abstention :

- décide d'adopter le dossier technique d'un montant total de 186 150 € H.T. justifiant le financement des travaux de sécurisation et de borduration le long de la RD 218,
- sollicite l'aide financière de l'Etat au taux de 18.23 % (33 936 €) au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2022,

➤ décide de couvrir le montant de la dépense qui reste à la charge de la Commune par des fonds propres à hauteur de 20 %.

Objet de la délibération n°3 : Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2022. Demande de subvention pour les travaux de rénovation et de modernisation de l'éclairage public.

Acte rendu exécutoire compte
tenu de la réception en Sous-
Préfecture de Calais le

et publication le

Monsieur le Maire donne lecture à l'Assemblée de la circulaire préfectorale en date du 08 novembre 2021 concernant la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2022 et la possibilité pour la Commune d'obtenir une subvention pour des travaux de rénovation et de modernisation de l'éclairage public. L'obtention de cette subvention est toutefois subordonnée à la présentation d'un dossier dématérialisé d'avant-projet, approuvé par la Commune.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il serait opportun de réaliser une deuxième tranche de travaux de rénovation et de modernisation de l'éclairage public afin de réduire l'empreinte carbone de ces installations communales. En effet celles-ci datent de plus de 30 ans et la totalité des lampes sont au sodium. Monsieur le Maire suggère donc d'entreprendre une seconde tranche de travaux qui concernerait des rues secondaires avec 44 points lumineux à modifier en éclairages à leds.

Il a donc demandé un devis à l'entreprise Elec Home Plus et propose donc aux conseillers municipaux d'approuver cet avant-projet d'un montant total H.T. de 27 742 euros.

Après en avoir délibéré,

Vu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, par 14 voix « Pour » 0 voix « Contre » et 0 Abstention :

- décide d'adopter le dossier technique d'un montant total de 27 742 € H.T. justifiant le financement de la seconde tranche de travaux de rénovation et de modernisation de l'éclairage public,
- sollicite l'aide financière de l'Etat au taux de 20 % (5 548 €) au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2022,
- décide de couvrir le montant de la dépense qui reste à la charge de la Commune par des fonds propres à hauteur de 20 %.

Objet de la délibération n°4 : Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2022. Demande de subvention pour les travaux de rénovation et de modernisation de l'éclairage public.

Acte rendu exécutoire compte
tenu de la réception en Sous-
Préfecture de Calais le

et publication le

Monsieur le Maire donne lecture à l'Assemblée de la circulaire préfectorale en date du 22 novembre 2021 concernant la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2022 et la possibilité pour la Commune d'obtenir une subvention pour des travaux de rénovation et de modernisation de l'éclairage public. L'obtention de cette subvention est toutefois subordonnée à la présentation d'un dossier dématérialisé d'avant-projet, approuvé par la Commune.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il serait opportun de réaliser une deuxième tranche de travaux de rénovation et de modernisation de l'éclairage public afin de réduire l'empreinte carbone de ces installations communales. En effet celles-ci datent de plus de 30 ans et la totalité des lampes sont au sodium. Monsieur le Maire suggère donc d'entreprendre une seconde tranche de travaux qui concernerait des rues secondaires avec 44 points lumineux à modifier en éclairages à leds.

Il a donc demandé un devis à l'entreprise Elec Home Plus et propose donc aux conseillers municipaux d'approuver cet avant-projet d'un montant total H.T. de 27 742 euros.

Après en avoir délibéré,

Vu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, par 14 voix « Pour » 0 voix « Contre » et 0 Abstention :

- décide d'adopter le dossier technique d'un montant total de 27 742 € H.T. justifiant le financement de la seconde tranche de travaux de rénovation et de modernisation de l'éclairage public,
- sollicite l'aide financière de l'Etat au taux de 17.18 % (4 766 €) au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2022,
- décide de couvrir le montant de la dépense qui reste à la charge de la Commune par des fonds propres à hauteur de 20 %.

Objet de la délibération n°5 : Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2022. Demande de subvention pour les travaux de rénovation et d'isolation d'une salle de classe informatique.

Acte rendu exécutoire compte
tenu de la réception en Sous-
Préfecture de Calais le

et publication le

Monsieur le Maire donne lecture à l'Assemblée de la circulaire préfectorale en date du 08 novembre 2021 concernant la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2022 et la possibilité pour la Commune d'obtenir une subvention pour des travaux de rénovation et d'isolation d'une salle de classe informatique. L'obtention de cette subvention est toutefois subordonnée à la présentation d'un dossier dématérialisé d'avant-projet, approuvé par la Commune.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée qu'il serait opportun d'engager des travaux de rénovation et d'isolation de la salle de classe informatique de l'école. Le montant total des travaux est estimé à 23 910 € H.T. soit 24 626 € TTC.

Après en avoir délibéré,

Vu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, par 14 voix « Pour » 0 voix « Contre » et 0 Abstention :

- décide d'adopter le dossier technique d'un montant total de 23 910 € H.T. justifiant le financement des travaux de rénovation et d'isolation de la salle de classe informatique,
- sollicite l'aide financière de l'Etat au taux de 25 % (5 977.50 €) au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2022,
- décide de couvrir le montant de la dépense qui reste à la charge de la Commune par des fonds propres à hauteur de 20%.

Objet de la délibération n°6 : Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2022. Demande de subvention pour les travaux de rénovation et d'isolation d'une salle de classe informatique.

Acte rendu exécutoire compte
tenu de la réception en Sous-
Préfecture de Calais le

et publication le

Monsieur le Maire donne lecture à l'Assemblée de la circulaire préfectorale en date du 22 novembre 2021 concernant la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2022 et la possibilité pour la Commune d'obtenir une subvention pour des travaux de rénovation et d'isolation d'une salle de classe informatique. L'obtention de cette subvention est toutefois subordonnée à la présentation d'un dossier dématérialisé d'avant-projet, approuvé par la Commune.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée qu'il serait opportun d'engager des travaux de rénovation et d'isolation de la salle de classe informatique de l'école. Le montant total des travaux est estimé à 23 910 € H.T. soit 24 626 € TTC.

Après en avoir délibéré,

Vu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, par 14 voix « Pour » 0 voix « Contre » et 0 Abstention :

- décide d'adopter le dossier technique d'un montant total de 23 910 € H.T. justifiant le financement des travaux de rénovation et d'isolation de la salle de classe informatique,
- sollicite l'aide financière de l'Etat au taux de 35 % (8 368.50 €) au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2022,
- décide de couvrir le montant de la dépense qui reste à la charge de la Commune par des fonds propres à hauteur de 20 %.

Objet de la délibération n°7 : Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2022. Demande de subvention pour les travaux de réfection de la place de l'Eglise.

Acte rendu exécutoire compte
tenu de la réception en Sous-
Préfecture de Calais le

et publication le

Monsieur le Maire donne lecture à l'Assemblée de la circulaire préfectorale en date du 08 novembre 2021 concernant la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2022 et la possibilité pour la Commune d'obtenir une subvention pour des travaux de réfection de la place de l'Eglise. L'obtention de cette subvention est toutefois subordonnée à la présentation d'un dossier dématérialisé

d'avant-projet, approuvé par la Commune.

Monsieur le Maire indique à l'Assemblée qu'il serait opportun de rénover la place de l'Eglise fortement dégradée.

Le montant total des travaux est estimé à 32 309.05 € H.T. soit 38 770.86 € TTC.

Monsieur le Maire propose donc aux conseillers municipaux d'approuver cet avant-projet d'un montant total H.T. de 32 309.05 €.

Après en avoir délibéré,

Vu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, par 14 voix « Pour » 0 voix « Contre » et 0 Abstention :

- décide d'adopter le dossier technique d'un montant total de 32 309.05 € H.T. justifiant le financement des travaux de rénovation de la place de l'Eglise

➤ sollicite l'aide financière de l'Etat au taux de 20 % (6 462 €) au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2022,

➤ décide de couvrir le montant de la dépense qui reste à la charge de la Commune par des fonds propres à hauteur de 20 %.

Objet de la délibération n°8 : Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2022.
Demande de subvention pour les travaux de réfection de la place de l'Eglise.

Acte rendu exécutoire compte
tenu de la réception en Sous-
Préfecture de Calais le

et publication le

Monsieur le Maire donne lecture à l'Assemblée de la circulaire préfectorale en date du 22 novembre 2021 concernant la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2022 et la possibilité pour la Commune d'obtenir une subvention pour des travaux de réfection de la place de l'Eglise. L'obtention de cette subvention est toutefois subordonnée à la présentation d'un dossier dématérialisé d'avant-projet, approuvé par la Commune.

Monsieur le Maire indique à l'Assemblée qu'il serait opportun de rénover la place de l'Eglise fortement dégradée.

Le montant total des travaux est estimé à 32 309.05 € H.T. soit 38 770.86 € TTC.

Monsieur le Maire propose donc aux conseillers municipaux d'approuver cet avant-projet d'un montant total H.T. de 32 309.05 €.

Après en avoir délibéré,

Vu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, par 14 voix « Pour » 0 voix « Contre » et 0 Abstention :

➤ décide d'adopter le dossier technique d'un montant total de 32 309.05 € H.T. justifiant le financement des travaux de rénovation de la place de l'Eglise,

➤ sollicite l'aide financière de l'Etat au taux de 60 % (19 385 €) au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2022,

➤ décide de couvrir le montant de la dépense qui reste à la charge de la Commune par des fonds propres.

Objet de la délibération n°9 : Demande de subvention à la FDE pour la seconde tranche des travaux de rénovation et de modernisation de l'éclairage public.

Acte rendu exécutoire compte
tenu de la réception en Sous-
Préfecture de Calais le

et publication le

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il serait opportun de réaliser la deuxième tranche des travaux de rénovation et de modernisation de l'éclairage public afin de réduire l'empreinte carbone de ces installations communales. En effet celles-ci datent de plus de 30 ans et la totalité des lampes sont au sodium. Monsieur le Maire suggère donc d'entreprendre la seconde tranche de

travaux qui concernerait des rues secondaires du village avec 44 points lumineux à modifier en éclairage à leds.

Il précise que la Fédération Départementale de l'Energie du Pas-de-Calais peut intervenir financièrement sous forme d'aides à l'Investissement pour le remplacement de candélabres en fonction du gain énergétique.

Monsieur le Maire a donc demandé un devis à l'entreprise Elec Home Plus et propose donc aux conseillers municipaux d'approuver cet avant-projet d'un montant total H.T. de 27 742 €.

Après en avoir délibéré,

Vu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, par 14 voix « Pour » 0 voix « Contre » et 0 Abstention :

- décide d'adopter le dossier technique d'un montant total de 27 742 H.T. justifiant le financement de la deuxième tranche de travaux de rénovation et de modernisation de l'éclairage public,
- sollicite l'aide financière de la Fédération Départementale de l'Energie du Pas-de-Calais pour un montant de 11 880 € soit 42.82 % du montant H.T. des travaux,
- décide de couvrir le montant de la dépense qui reste à la charge de la Commune par des fonds propres à hauteur de 20 %.

Objet de la délibération n°10 : Location de la salle communale / tarifs au 01/01/2023.

Acte rendu exécutoire compte
tenu de la réception en Sous-
Préfecture de Calais le

et publication le

Monsieur le Président rappelle que les tarifs de location de la salle communale pour l'année 2022 ont été fixés par délibération du Conseil Municipal en date du 06 octobre 2020. Il suggère à l'Assemblée d'actualiser ou pas ces différents tarifs pour l'année 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide par 14 Voix « Pour », 0 Voix « Contre », 0 Abstention,

- de ne pas augmenter les tarifs et donc d'appliquer les prix suivants aux locations qui auront lieu à compter du 01/01/2023 :

* Location aux habitants de POLINCOVE (matériel compris) :

Week-end (du vendredi 17h00 au lundi 08h00) : 300 €uros.

* Location aux personnes extérieures à POLINCOVE (matériel compris) :

Week-end (du vendredi 17h00 au lundi 08h00) : 350 €uros.

La location reste gratuite pour toutes les associations de la Commune.

Objet de la délibération n°11 : Location de matériel / tarifs au 01/01/2022.

Acte rendu exécutoire compte
tenu de la réception en Sous-
Préfecture de Calais le

et publication le

Monsieur le Président rappelle que les tarifs de la location de matériel pour l'année 2021 ont été fixés par délibération du Conseil Municipal en date du 06 octobre 2020. Il précise également que par délibération en date du 10/09/2019, le précédent Conseil Municipal avait décidé de ne plus louer de vaisselle.

Il suggère à l'Assemblée d'actualiser ou pas ces différents tarifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide par 14 Voix « Pour », 0 Voix « Contre », 0 Abstention,

- de ne pas modifier les tarifs de location de matériel, location accordée uniquement aux habitants de Polincove et en cas de disponibilité (le matériel étant prioritairement affecté aux locations de salle) pour l'année 2022 :

* de 1 à 4 tables / de 1 à 24 chaises : forfait de 15 €

* au-delà de 4 tables / 24 chaises : forfait de 25 €.

Informations diverses :

- Monsieur le Maire annonce qu'en raison de la crise sanitaire, il n'y aura pas de cérémonie des vœux en janvier.

- Monsieur le Maire indique que le Pont « cannelle » a fait l'objet d'un contrôle le 02/12/2021 par les services de l'État en présence de Mr WILLEMAN et Mr MIROLO et que celui-ci a été classé de « très dangereux ». Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à réfléchir sur ce sujet et notamment sur sa fermeture ou non, sur la décision d'engager des travaux en 2023.

- Un don du sang est envisagé à Polincove. Madame LAVIEVILLE en charge de ce projet a besoin de 50 promesses de don pour qu'une visite de la salle municipale puisse être considérée par les services du Don de Sang avant toute chose. Un avis sera donc publié sur notre site internet pour sensibiliser la population.

- Le téléthon qui s'est tenu cette année à Polincove a rencontré un vif succès. Le ramassage de la ferraille a permis de récolter la somme de 8 355 € 12, quant au tricothon, la somme de 552 € a été recueillie.

- Un intervillages sera organisé en 2022 à Sainte-Marie-Kerque avec les communes de Polincove, Ruminghem et Muncq-Nieurlet.

- Monsieur le Maire donne lecture des remerciements reçus par la famille de Mr NIELLEN René à l'occasion de son décès.

- Monsieur le Maire demande à Madame RENAULT de lire le courrier reçu du fils de Monsieur DERNIS Claude, né à Polincove, informant les élus qu'à la suite de ses problèmes de santé, Monsieur DERNIS va rejoindre l'unité de soins de longue durée d'Helfaut.

- Monsieur VASSEUR Bernard souhaite rendre hommage à Mr Pascal FEVRIER, décédé le 03 décembre dernier qui a été très investi dans notre village : ancien conseiller municipal, ancien président de l'Association « les Carabiniers », nouveau Président du Club des Aînés sans oublier son engagement dans la vie de la paroisse.

Récapitulatif des délibérations prises :

Délibération n°1 : Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2022. Demande de subvention pour les travaux de sécurisation et de borduration le long de la RD 218.

Délibération n°2 : Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2022. Demande de subvention pour les travaux de sécurisation et de borduration le long de la RD 218.

Délibération n°3 : Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2022. Demande de subvention pour les travaux de rénovation et de modernisation de l'éclairage public.

Délibération n°4 : Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2022. Demande de subvention pour les travaux de rénovation et de modernisation de l'éclairage public.

Délibération n°5 : Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2022. Demande de subvention pour les travaux de rénovation et d'isolation d'une salle de classe informatique.

Délibération n°6 : Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2022. Demande de subvention pour les travaux de rénovation et d'isolation d'une salle de classe informatique.

Délibération n°7 : Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2022. Demande de subvention pour les travaux de réfection de la place de l'Eglise.

Délibération n°8 : Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2022. Demande de subvention pour les travaux de réfection de la place de l'Eglise.

Délibération n°9 : Demande de subvention à la FDE pour la seconde tranche des travaux de rénovation et de modernisation de l'éclairage public.

Délibération n°10 : Location de la salle communale / tarifs au 01/01/2023.

Délibération n°11 : Location de matériel / tarifs au 01/01/2022.

Signatures :

BAILLY Geoffrey	
BOGAERT Jules	
DECLERCQ Christian	
DOCOCHE Eugène	
HULEUX Valérie	
LAHAEYE Julie	
LAVIEVILLE Audrey	
MIROLO Pierre	
NOEL Maxime	
RENAULT Véronique	
ROUZÉ Thierry	
RUFFIN Mickaël	Pouvoir à RENAULT Véronique
VASSEUR Bernard	
WILLEMANN Pascal	Pouvoir à BAILLY Geoffrey